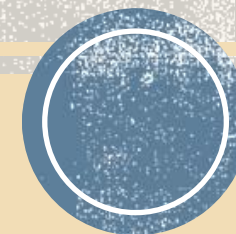




C.L.L.A.J. HÉNIN CARVIN

COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES



Bilan 2025



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



1 – PRÉSENTATION DU DISPOSITIF



L'Association Rencontres et Loisirs porte le CLLAJ Hénin-Carvin depuis 2016.

Les CLLAJ sont présents sur l'ensemble du territoire national dont une dizaine dans la région des Hauts de France.

Le CLLAJ est régi par la circulaire interministérielle n° 383 du 29 Juin 1990.

Depuis 2023, l'UNCLLAJ a défini l'activité à travers un référentiel.

Le CLLAJ d'Hénin-Carvin intervient sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin composée de 14 communes. Il a pour mission d'accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes âgés de 16 à 30 ans en demande d'information ou en recherche de solution. Il participe à la mission d'observatoire social sur le territoire CAHC.

Il dispose de 2 travailleurs sociaux répartis sur 1,5 ETP (1 ETP CLLAJ et 0,5 ETP CLLAJ ASE).

Une implication au sein de différents réseaux : UNCLLAJ, URCLLAJ, UNHAJ, URHAJ, URIOPSS, AHI et de différentes instances de travail : SYPLO, PDALHPD, PLH, Contrat de ville, commissions ASL jeunes, IMPULSION, SIAO.

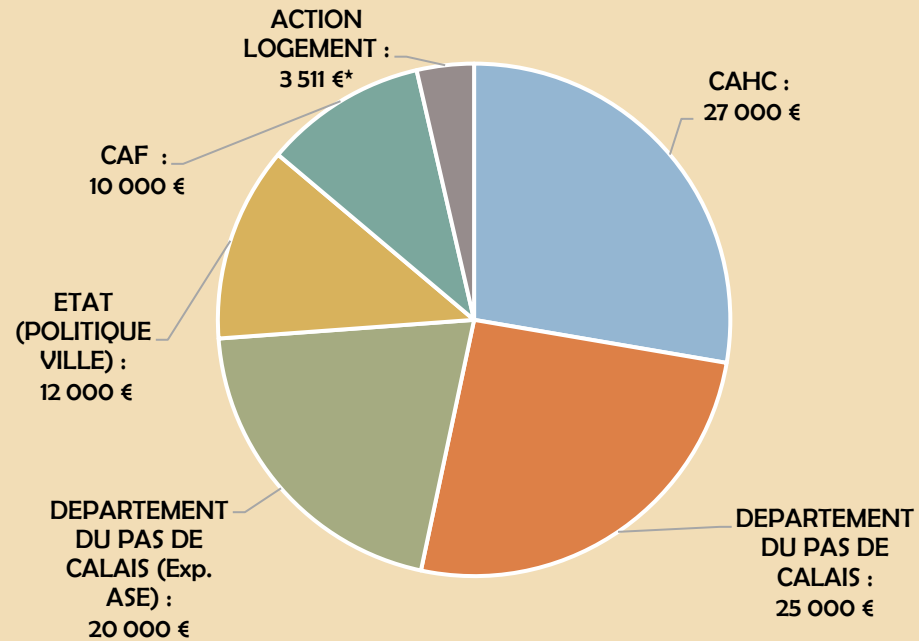


1 – PRÉSENTATION DU DISPOSITIF (SUITE)

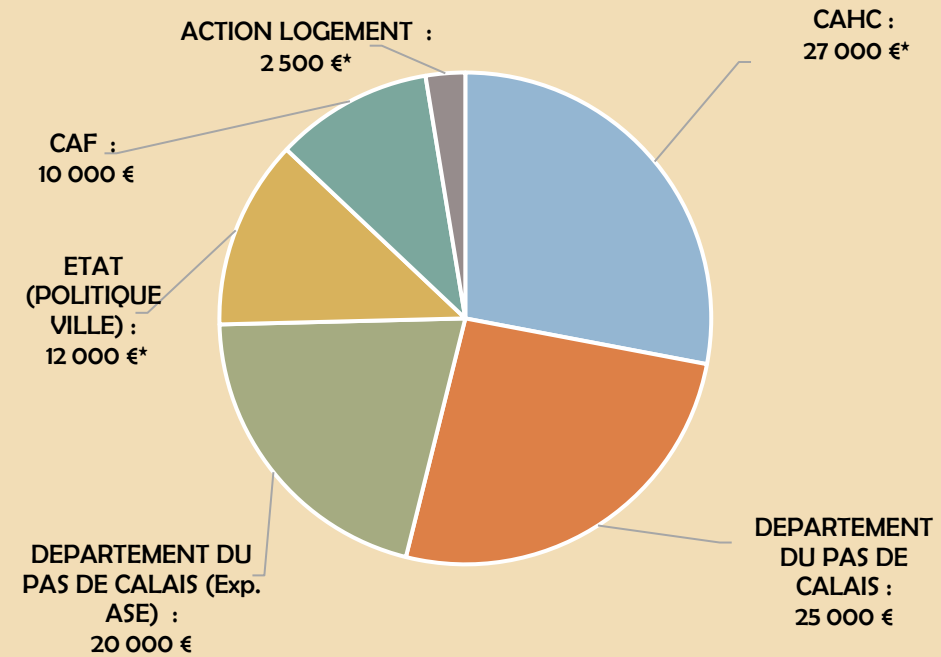


Les partenaires financiers

Financements 2025



Financements Prévisionnels 2026



* Montants en attente de validation



2- LA FRÉQUENTATION



Éléments de compréhension sur le recueil statistique

Le recueil des données se fait par les conseillères CLLAJ lors des entretiens physiques par le biais de la fiche accueil / de suivi où les indicateurs traités sont présents.

Ils sont renseignés sur le logiciel SILOJ depuis 2024.

Évolution de la fréquentation CLLAJ Hénin-Carvin

Année	Nombre de jeunes touchés par le CLLAJ	Nombre de personnes (AIO)	Nombre d'entretiens individuels réalisés	Nombre de jeunes ayant participé à un atelier logement	Nombre d'ateliers	Nombre de jeunes touchés « Aller vers »	Nombre de jeunes originaires des QPV (sur toutes les personnes recues)
2022	580	268 suivis dossiers + 185 sans dossier Soit : 543	260 entretiens physiques pour 171 situations	51 Dont 10 ayant un dossier	9	Forum : 18 SDLJ : 68 <u>Total : 86</u>	97 (dt 35 en accompagnement)
2023	500	336 suivis dossiers + 125 sans dossier Soit : 461	450 entretiens physiques pour 223 situations	23 Dont 4 QPV	5	Forum/ stand : 16	58 (dt 54 en accompagnement)
2024	507	269 suivis dossiers + 120 sans dossier Soit : 389	256 entretiens physiques pour 213 situations	36	5	Forum : 10 Fêtes de quartiers : 36 SDLJ (travail de rue) : 36 <u>Total : 82</u>	28 accompagnés 36 fêtes de quartier 36 SDLJ (travail de rue) <u>TOTAL : 100</u>
2025	597	266 suivis dossiers + 99 sans dossier Soit : 365	262 entretiens physiques pour 205 situations 182 contacts (Mail/tél) significatifs	42	6	Forum : 118 Fêtes de quartiers : 47 SDLJ (travail de rue) : 25 <u>Total : 190</u>	38 accompagnés 47 fêtes de quartier 25 SDLJ (travail de rue) <u>TOTAL : 110</u>

SDLJ: Semaine du Logement Des Jeunes



2- LA FRÉQUENTATION (SUITE)



LIEUX DE RENDEZ-VOUS POSSIBLES

Lieux	Adresse	Nbre de RDV en 2025
Siège de l'association	19 rue du 19 Mars 1962 62590 Oignies	196
Mission locale d'Hénin Beaumont	183 avenue des Fusillés 62110 Hénin Beaumont	33
La Maison Solidaire Ambroise Croizat de Rouvroy	157 rue du Général de Gaulle 62320 Rouvroy	10
Maison des Services Publics de Courrières	5 rue des Acacias 62710 Courrières	5
Mission locale de Carvin	189 avenue de la République 62220 Carvin	5
Centre culturel Gino Sanna	Impasse Pantigny 62141 Evin Malmaison	1
Mission locale de Rouvroy	105 Rue Charles de Gaule, 62320 Rouvroy	3
CCAS/PAD de Libercourt	2 rue Jean Baptiste Delobel 62820 Libercourt	2
M.D.S. Hénin Beaumont	89 avenue Nestor Calonne 62110 Hénin Beaumont	1
Mission locale de Montigny en Gohelle	23 rue Jean Jaurès 62640 Montigny en Gohelle	1
Autres partenaires		5
	TOTAL	262

Possibilité de prendre rendez-vous en ligne via le site **Projet'toit** porté par l'UNCLLAJ

42 Rendez-vous Pris en ligne en 2025



SCANNE MOI

L'accueil des jeunes s'effectue sur ces lieux en lien avec les partenaires en s'adaptant à :

- L'urgence de la situation
- Leur origine géographique
- Leur mobilité
- Leur disponibilité

Afin d'être au + près et le + réactif possible.

Il y a des périodes à forte sollicitations notamment au début de l'hiver, moins de sollicitations durant l'été. Beaucoup de RDV sont non honorés ce qui a une incidence sur le délai proposé.



2- LA FRÉQUENTATION (SUITE)



projettoit

Un pas vers ton logement !

La prise de Rendez-vous via le site Projet'Toit

Depuis 2022, le CLLAJ participe à l'expérimentation du dispositif Projet'Toit porté par l'UNCLLAJ, notamment en ouvrant via le site la possibilité de prendre des rendez-vous en ligne le lundi après-midi au siège.

À partir de 2025, avec la mise en place d'un modèle économique, le dispositif peut se pérenniser. Il permet également de confirmer le rendez-vous, de le rappeler et de pouvoir le déplacer grâce à l'envoi de SMS au jeune.

À compter du second semestre 2025, grâce au partenariat local, des nouveaux créneaux se sont ouverts sur 4 nouveaux lieux:

Le lundi matin à la Maison Solidaire Croizat de Rouvroy alternativement avec la Mission Locale de Carvin

Un mercredi après-midi sur 2 au CCAS de Libercourt

Le jeudi après-midi à la Mission Locale d'Hénin-Beaumont

42 Rendez-vous ont été pris en ligne via Projet'Toit en 2025.



3 – LE PUBLIC ACCUEILLI



205 Situations pour 266 personnes accueillies dont :

S'identifie comme :

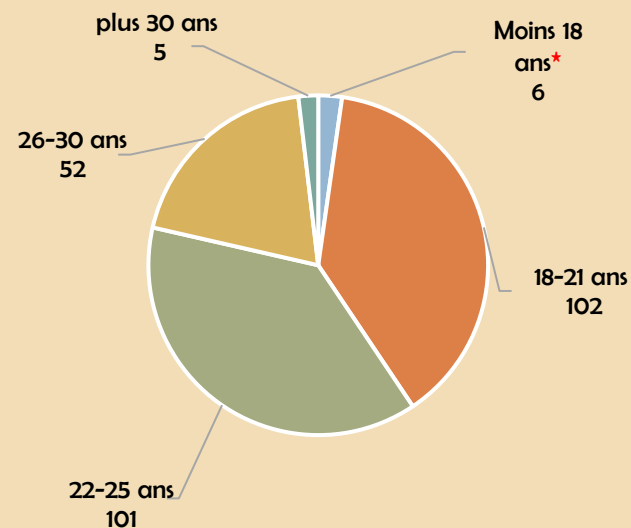


120

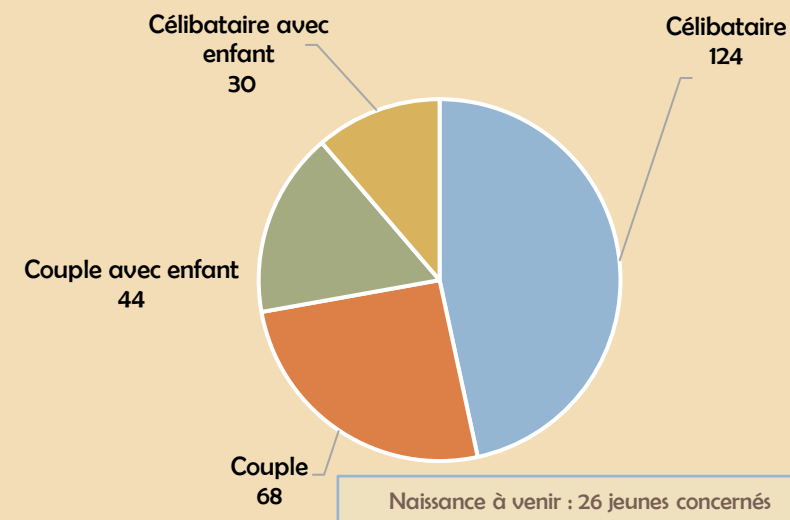


146

Age



Composition familiale



Le public accueilli est composé de 45% d'hommes et 55% de femmes, c'est la 2^{ème} année que la répartition n'est pas égale. Il reste majoritairement célibataire.

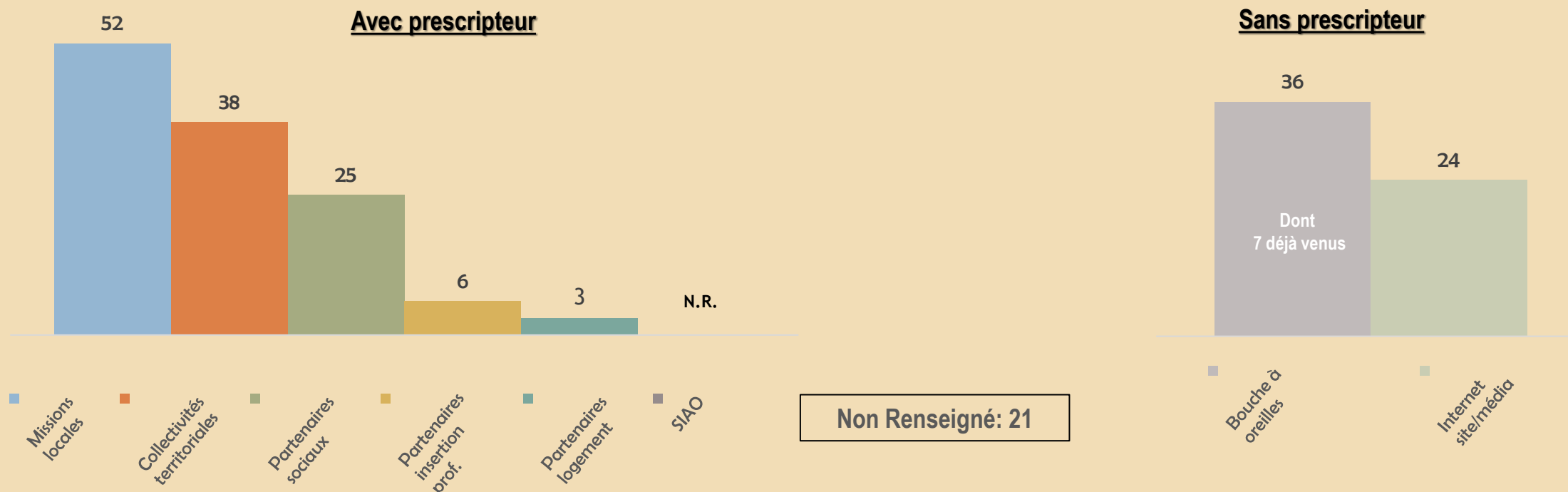
La moyenne d'âge est de 22,8 ans. Les + de 26 ans représentent 21,4% du public accueilli qui a tendance à être plus âgé.



3 – LE PUBLIC ACCUEILLI (SUITE)



Orientation vers le CLLAJ (par ménage)



Les orientations proviennent essentiellement de la Mission Locale, le public cible étant le même et l'insertion professionnelle se fait en lien avec le logement. Le « bouche à oreilles » (connaissance déjà accompagnée, association connue, 1 était déjà venu, ...) reste un mode d'orientation très présent.

Les partenaires sociaux et les collectivités territoriales orientent le public selon la spécificité « Jeune » du CLLAJ ou selon la problématique « logement » à laquelle le CLLAJ peut répondre grâce à sa connaissance du territoire et à l'orientation vers les dispositifs internes qui peut en découler.

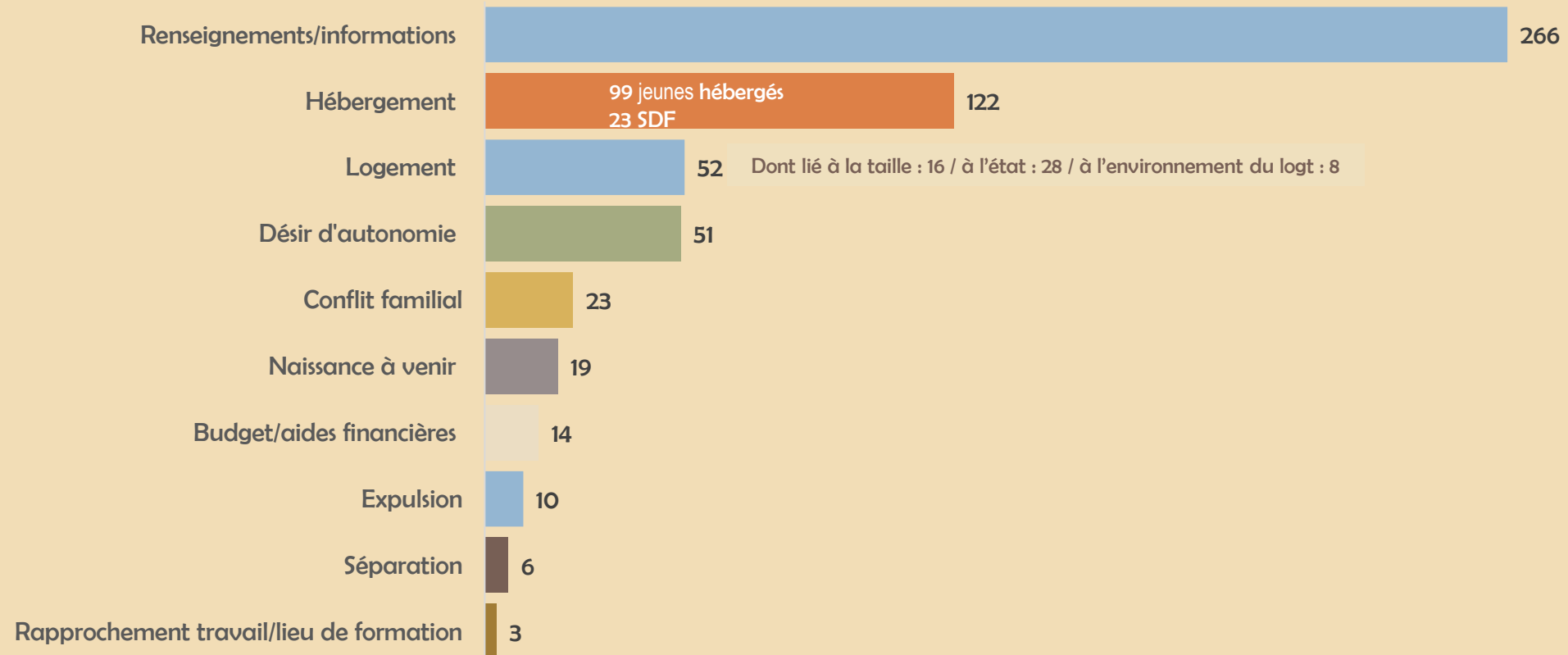
L'orientation vers le CLLAJ grâce à Internet est en baisse malgré la communication effectuée (11% contre 16% en 2024)



3 – LE PUBLIC ACCUEILLI (SUITE)



Problématiques rencontrées (Plusieurs motifs possibles)



Les 266 personnes accueillies ont bénéficié de renseignements/informations.

Plus de 4 jeunes sur 10 sollicitent le CLLAJ pour une problématique d'hébergement (45,9%). Ce motif est en hausse par rapport à 2024.

Souvent, leur situation ne leur permet pas encore d'envisager l'accès au logement. Le conflit familial est une problématique très présente concernant ces situations.

La problématique liée au logement est également en hausse (de 10,4% en 2024 à 19,5%). Le CLLAJ est davantage sollicité pour permettre de changer de logement.

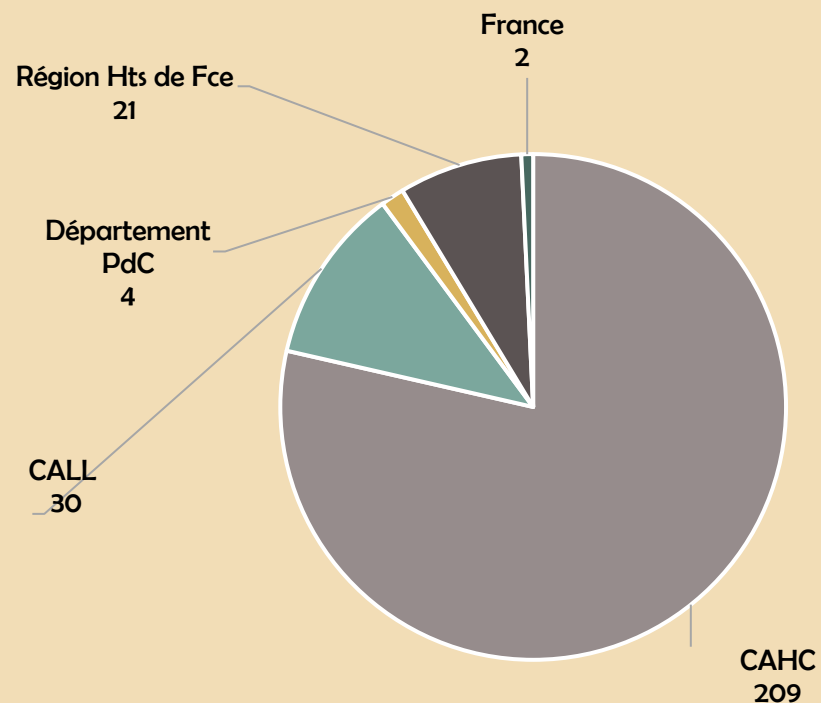
Les difficultés financières restent présentes ; à noter l'apparition d'un nombre significatif de personnes en voie d'expulsion.



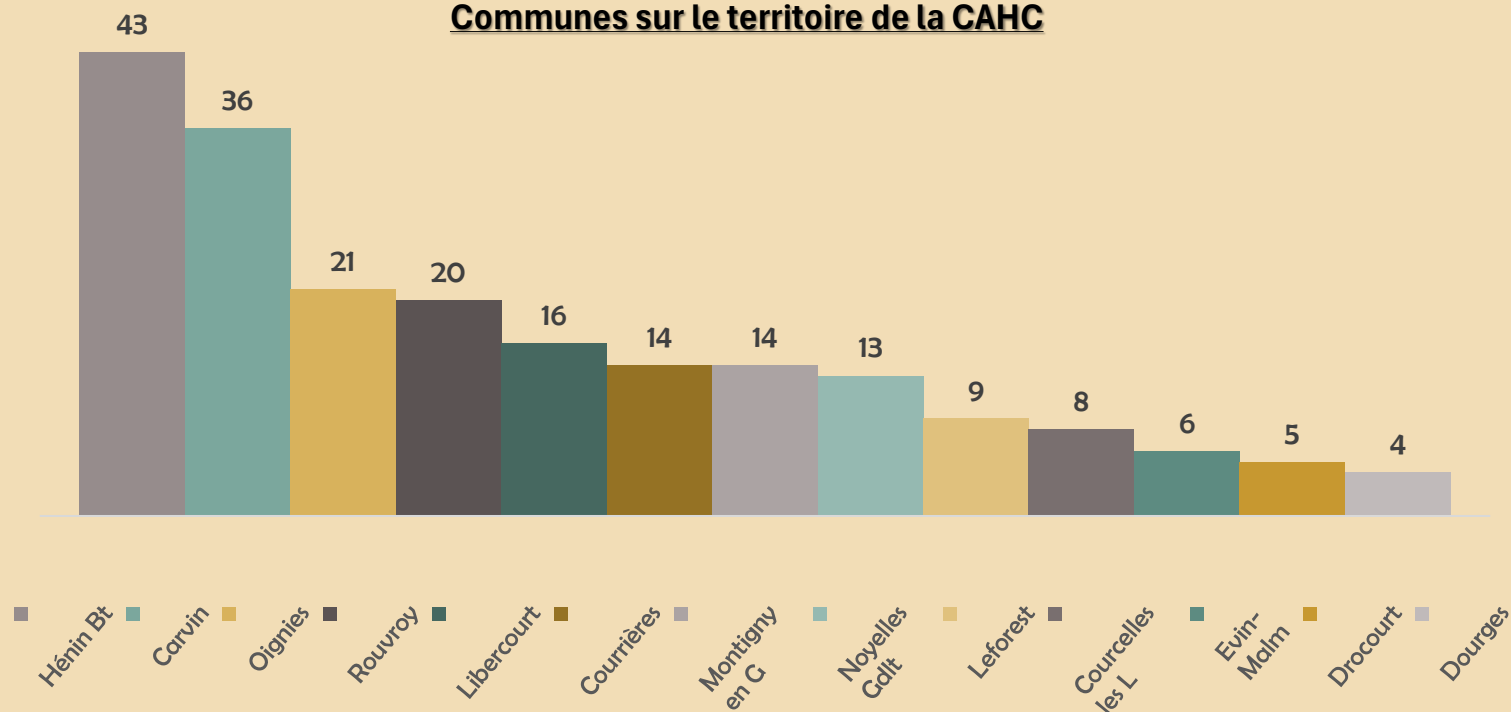
3 – LE PUBLIC ACCUEILLI (SUITE)



Origine géographique



Communes sur le territoire de la CAHC



Les principaux orienteurs étant la Mission Locale, les Collectivités territoriales et le « bouche à oreilles » (donc la proximité), il est logique que les jeunes sollicitant les services du CLLAJ soient majoritairement issus de la CAHC, notamment des grandes villes ou des villes proches des lieux de rendez-vous possibles.

Les jeunes de la CALL souhaitent s'implanter sur la CAHC car bien souvent ils en sont originaires.

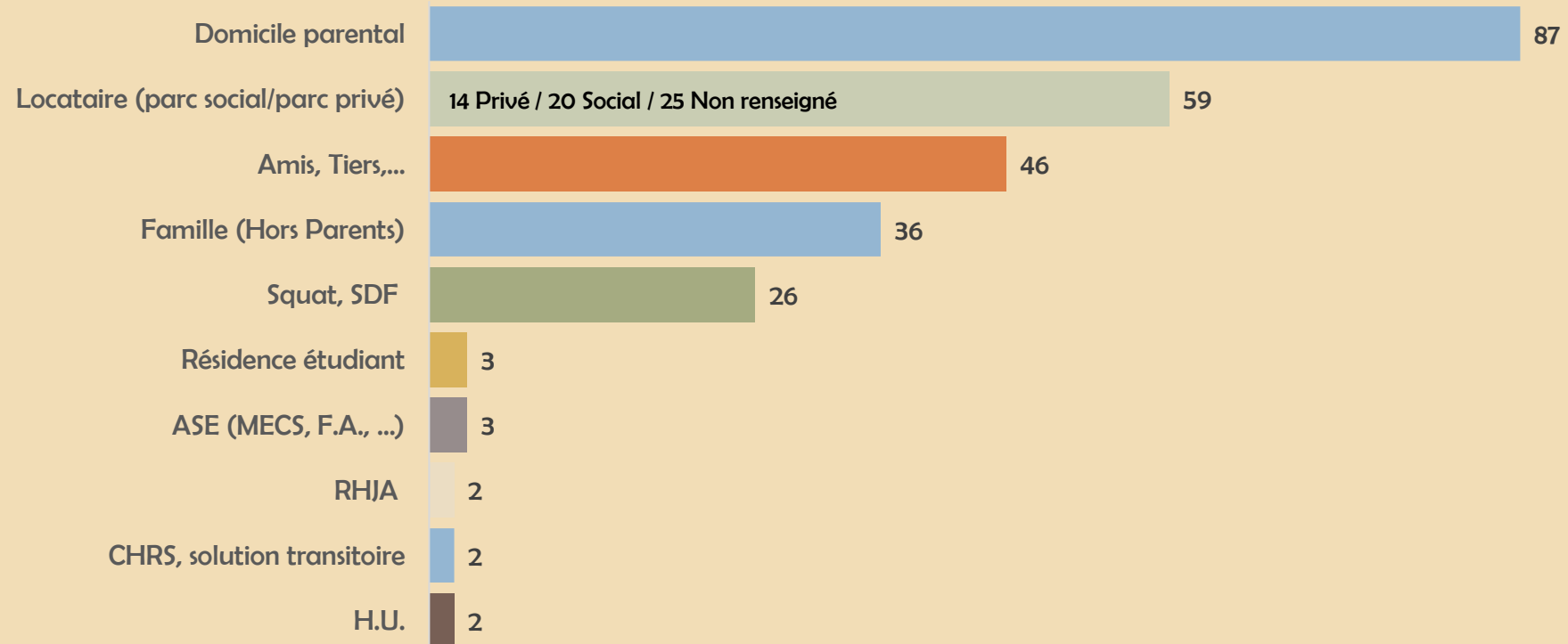
Il y a très peu de jeunes hors bassin minier.



3 – LE PUBLIC ACCUEILLI (SUITE)



Situation logement au moment de la demande



La majorité des jeunes accueillis vivent au domicile parental et cherchent à prendre leur autonomie, parfois en raison de conflits (23) ou suite à l'obtention d'un premier contrat ou de l'arrivée d'un enfant (26).

Davantage de jeunes sont déjà locataires et sollicitent l'aide du CLLAJ pour s'y maintenir en raison de difficultés financières ou pour trouver un nouveau logement.

45% des jeunes qui sollicitent le CLLAJ sont en situation précaires en étant hébergés. Les jeunes SDF qui sollicitent le CLLAJ ont environ 22 ans.



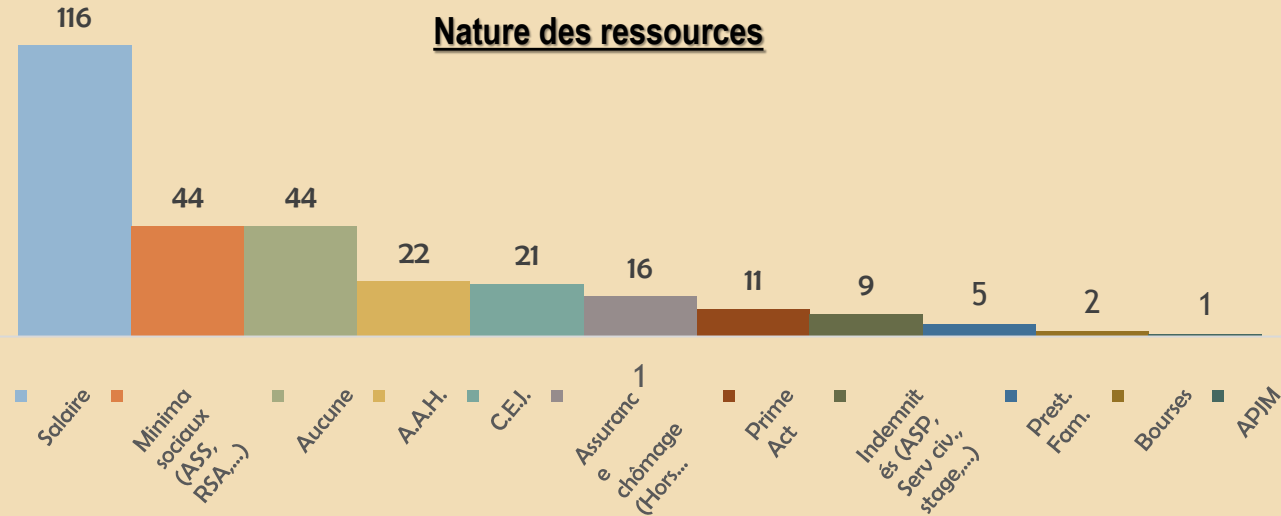
3 – LE PUBLIC ACCUEILLI (SUITE)



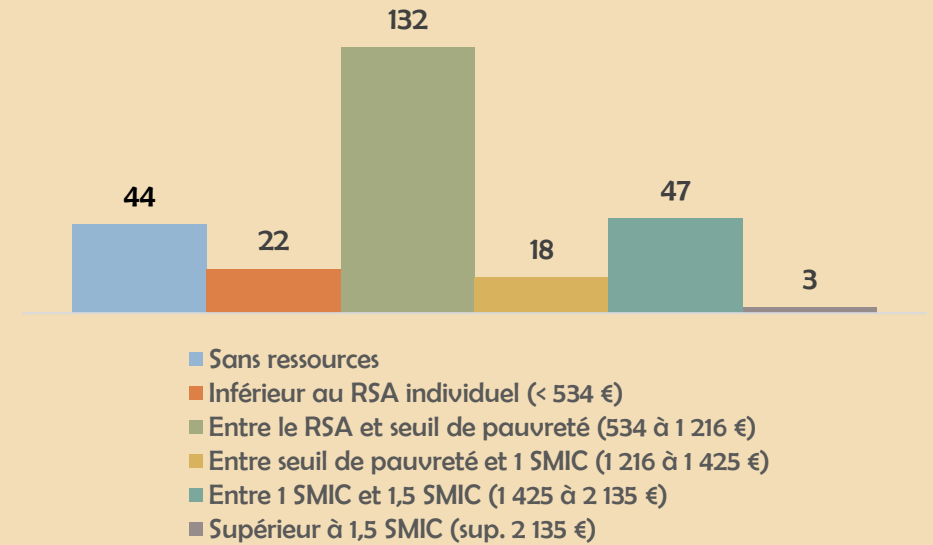
Ressources du public

(Cumul possible)

Nature des ressources



Montant des ressources



La moyenne des ressources reste quasiment la même qu'en 2024, elle est de 852€ en général (867€ en 2024) et 1 020€ pour ceux qui ont des ressources (1 018€ en 2024). Il y a une hausse des extrêmes, celle de ceux qui n'ont pas ou peu de ressource est compensée par la hausse de ceux qui ont des ressources plus élevées.

La part des personnes ayant pas ou peu de ressources (<534€) est en augmentation par rapport à 2024 (24,8 % contre à 18,5 % en 2024) Toutefois, cela reste bas par rapport aux années précédentes (42,6% en 2023 %, 38,8 % en 2022 et 30% en 2021).

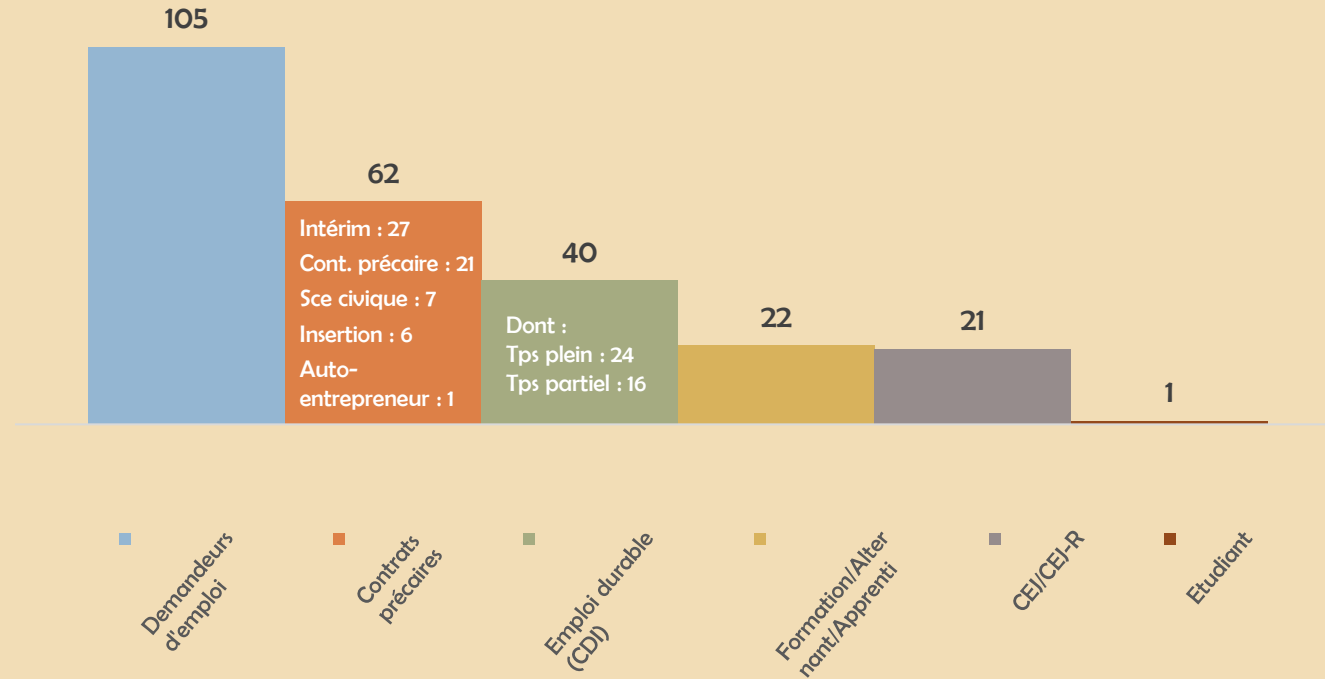
Les jeunes disposant d'un salaire restent constants (43,6 % contre 44,2 % en 2024).



3 – LE PUBLIC ACCUEILLI (SUITE)



Principale situation d'emploi



La situation d'emploi des jeunes accueillis en 2025 reste similaire à 2024. 39 % sont ni en emploi, ni en formation (41% en 2024)

Aspirant le plus souvent à accéder au logement ou à un relogement, leur situation d'emploi reste souvent précaire et ne permet pas de rassurer un bailleur éventuel. Certains pensent à tort que les « hautes » ressources, notamment grâce à l'Intérim, leur permettront d'avoir un logement rapidement.

Les délais d'attribution de logement étant longs (15 mois sur le territoire environ), le CLLAJ met alors en place un travail éducatif auprès du jeune afin de leur expliquer les exigences, les critères d'accès au logement et encourage et oriente les jeunes vers l'insertion professionnelle afin de sécuriser leur situation.



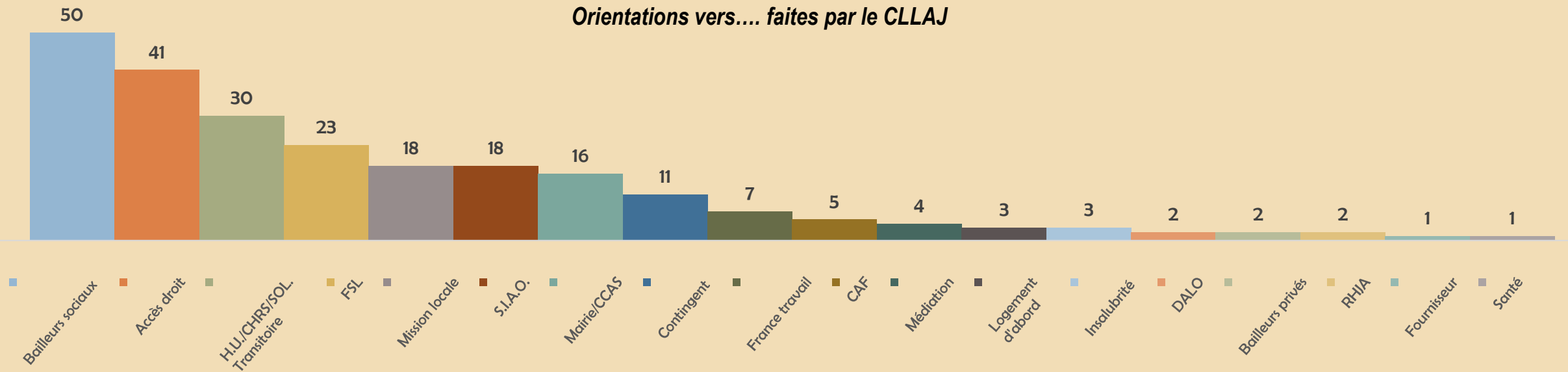
3 – LE PUBLIC ACCUEILLI (SUITE)



Accueil, Information, Orientation

262 entretiens physiques ont été assurés pour 205 Situations
(99 situations ont été accompagnées à distance, principalement par téléphone ou mail)

Orientations vers.... faites par le CLLAJ



Davantage de situations prêtes au relogement ont pu être orientées vers les bailleurs sociaux.

Les orientations vers une régularisation administrative sont importantes afin de constituer ensuite les dossiers de demande de logement.

Les orientations vers les organismes d'insertion professionnelle sont essentielles pour sécuriser et stabiliser les situations.

Tous les jeunes en situation d'hébergement précaire (120) ont été informés de la possibilité de contacter le SIAO. Pour certains, le CLLAJ a servi d'intermédiaire : 30 orientations vers l'hébergement et 18 vers le SIAO.

Pour tous, un travail d'accompagnement se met en place.



3 – LE PUBLIC ACCUEILLI (SUITE)



Démarches / Dossiers constitués / Partenaires sollicités

Démarches :

45 personnes ont été accompagnées sur la thématique « Budget »

62 personnes ont été accompagnés à l'élaboration d'un dossier administratif (Impôts, CAF, Divers,...)

Dossiers constitués :

Le CLLAJ est instructeur / a suivi :

- 50 demandes de logement HLM
- 23 dossiers FSL
- 11 dossiers de demande d'inscription au contingent préfectoral
- 2 dossiers DALO

Orientations faites par le CLLAJ

vers les hébergements Rencontres & Loisirs : 11 dont 2 vers TREMPLINS Duo

Les informations générales sur les droits & devoirs sont systématiquement formulées aux jeunes reçus.

Les demandes HLM déjà en cours au 1^{er} accueil sont systématiquement contrôlées par le CLLAJ afin de s'assurer de leur complétude.

Suite au diagnostic réalisé, il s'avère nécessaire de régulariser l'aspect administratif et de travailler les aspects budgétaires pour permettre de stabiliser la situation et de travailler l'orientation vers le (re)logement. Les dossiers nécessaires sont constitués, suivis et orientés vers les administrations.

Un accompagnement sur plusieurs rendez-vous est souvent nécessaire mais face à la complexité des démarches, beaucoup de jeunes ne reviennent pas pour poursuivre les démarches entamées.

Lors des orientations internes, et parfois externes, le CLLAJ s'associe à la préadmission afin de faire le relais entre le jeune et le professionnel.



3 – LE PUBLIC ACCUEILLI (SUITE)



Accès au logement / Partenaires sollicités

Accès au logement

Sur les 205 jeunes dont le dossier est clôturé en 2025

Relogement transitoire	18 dont 11 à Rencontres & Loisirs
Relogement bailleurs publics	31
Relogement bailleurs privés	11

Chiffres recueillis dans le cadre de l'accompagnement.
Sans sollicitation du CLLAJ, le jeune ne recontacte pas le CLLAJ pour informer des suites.

Réponse apportée / Situation maintenue: 29

Perte de contact: 116

Partenaires sollicités

Les partenaires habituels du CLLAJ ont été sollicités dans le cadre des accompagnements :

- Action logement
- Missions locales
- Département (ASE, SSD, SEF, MDS, MDA...)
- Préfecture (DALO, Contingent)
- SIAO (115)
- Partenaires insertion économique (Impulsion, AIFE...)
- Organismes de formation (EPIDE, E2C, AFPA, ...)
- CAF
- Bailleurs sociaux ou privés
- Mairies & CCAS
- Partenaires internes R&L (ASL Jeunes ASE, Tremplins Duo, ALT, FSL, SPS, EMPS)
- Immobilière Sociale 62
- CPAM
- Fournisseurs d'énergie
- France Travail
- Les services jeunesse et PIJ (Évin Malmaison,...)
- France Terre d'Asile
- Apprentis d'Auteuil
- Les différentes entreprises de la CAHC
- Les lycées
- Les associations liées au logement, à l'insertion, à l'ASE et au Handicap
- Autres partenaires (juridique, indécence, impayés).



4 – LES ATELIERS



6 ateliers collectifs ont été mis en place pour 42 jeunes.

Ces ateliers sont mis en place auprès des partenaires (Mission locale, organismes de formation/insertion, structures d'accompagnement/d'accueil...) accompagnant les jeunes.

À travers ces ateliers collectifs présentés de manière ludique, le jeune acquiert des notions autour de la thématique du logement afin de l'aider à préparer son projet. Il a également pour but de faire émerger un questionnement chez le jeune.

En 2025, l'équipe du CLLAJ a mis à jour un outil interactif qui a pu être proposé lors des ateliers et des forums..

Les ateliers sont surtout l'occasion de rentrer en contact avec un conseiller du CLLAJ en vue d'un 1^{er} rendez-vous de diagnostic avant qu'un accompagnement se mette éventuellement en place.

NE PAS HÉSITER À NOUS SOLLICITER !



5 – ÉVÈNEMENTS - RENCONTRES



I. Forum / Stands :

- ❖ Participation au forum «Que faire à la sortie du lycée ? » (04/03) : 90 jeunes informés
- ❖ Participation au forum par l'AFTRAL (23/04) : 10 jeunes informés
- ❖ Participation au forum « Uniques » à Hénin-Beaumont (16/05): 10 jeunes informés
- ❖ Participation au forum de l'autonomie organisé par la MDA (21/05) : 5 jeunes informés
- ❖ Participation au forum « Rencontre info jeunesse » organisé par l'Escale de Libercourt (26/11) : 3 jeunes informés.



II. Semaine du Logement des Jeunes – Juin 2025 :

- ❖ Participation à un challenge photos organisé par l'UNCLLAJ
- ❖ Permanence dans les quartiers,
- ❖ Travail de rue durant 2 fins de journée : 25 jeunes. Ils ont permis d'aller à la rencontre des jeunes en QPV afin de les sensibiliser à la thématique du logement. Une fresque a été réalisée avec ces jeunes et exposée à la M.S.P. de Courrières. Mise en avant à travers une communication du CD62.

III. Une démarche d'« Aller vers » - Présence dans les quartiers QPV :

- ❖ Semaine du Logement des Jeunes : Permanence dans les quartiers, travail de rue: 25 jeunes informés
- ❖ Présence lors des fêtes de quartiers Rotois (Courrières) et Justice (Oignies) : 47 jeunes informés

IV. Participation aux instances :

- ❖ Participation et Intervention au COTECH du PDALHPD (21/01)
- ❖ Participation à la rencontre organisée par le Département concernant le Fond de Solvabilisation (29/01)
- ❖ Participation à la présentation « Logement des jeunes » au Département (28/11)



5 – ÉVÈNEMENTS - RENCONTRES



V. Rencontres partenariales :

En 2025, le CLLAJ est allé à la rencontre des partenaires afin de présenter ses services et les dispositifs utiles au logement/hébergement des jeunes, notamment pour ceux issus de l'ASE, sur le territoire :

- ❖ ADAE (06/02)
- ❖ ID Formation (12/02)
- ❖ Association Droit au logement Carvin (13/02)
- ❖ MECS Titouan (06 et 19/05)
- ❖ Les ateliers de l'habitat (18/11)

Le CLLAJ s'investit dans les réseaux afin d'échanger sur les pratiques et de s'investir dans les réflexions :

- ❖ Temps d'échange sur les pratiques avec le CLLAJ de l'Artois (01/04)
- ❖ InterCLLAJ Hauts-de-France / Île-de-France à Paris (16/06)
- ❖ Assemblée Générale de l'UNCLLAJ (17/06)
- ❖ InterCLLAJ Hauts-de-France à Saint-Omer (11/09)
- ❖ Congrès National de l'UNHAJ (14/11) Mise à l'honneur de la convention de partenariat UNHAJ / UNCLLAJ

VI. Une visibilité étendue :

En 2025, le CLLAJ a été sollicité afin de présenter son action à travers des webinaires :

- ❖ « Qu'est-ce qu'un CLLAJ ? » - Webinaire IDEALCO. Mise en avant de la complémentarité CD62 / CAHC / CLLAJ (27/05)
- ❖ « Les directs du Logement » - SLISL/CD62 (07/10)





Congrès UNHAJ avec UNCLLAJ



InterCLLAJ St Omer



Forum AFTRAL



Atelier de l'Habitat - CAHC



6 – ZOOM PUBLIC ASE

(D'après le bilan de la convention allant de septembre 2024 à août 2025)



Entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 août 2025, **33 jeunes** ont déclaré avoir eu un parcours à l'ASE.

S'identifie comme :



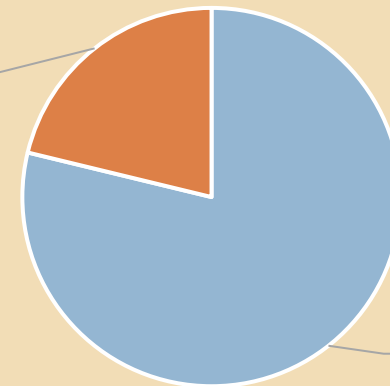
20



13

Composition familiale:

Couple *
7



Célibataire
26

* 6 ont au moins 1 enfant dont 2 jeunes isolés.

Le public ayant eu un parcours à l'ASE est majoritairement masculin et célibataire. La moyenne d'âge est de 20,7 ans. Leur origine correspond à l'ensemble des données du CLLAJ (CAHC, Orientation par la ML,...). Le recueil de cet indicateur (parcours ASE) n'est pas systématique. Il dépend de la déclaration du jeune. C'est le diagnostic ou les RDV suivants qui permettent de déterminer si le jeune a eu un parcours ASE.



6 – ZOOM PUBLIC ASE (SUITE)

(D'après le bilan de la convention allant de septembre 2024 à août 2025)



Situation logement

- Situation logement à l'accueil :
 - ✓ Hébergé par des tiers : 12
 - ✓ Sans logement / SDF : 6
 - ✓ Hébergé en solution transitoire (urgence, ALT, ...) : 4
 - ✓ Parents (tous en conflit) : 4
 - ✓ Hébergé par la famille : 4
 - ✓ Locataire autonome : 2
 - ✓ Hébergé en famille d'accueil : 1
- Situation en fin d'accompagnement :
 - ✓ 7 situations toujours fragiles (hébergé, SDF, peu de ressources)
 - ✓ 3 ont accédé au logement autonome
 - ✓ 1 qui était chez ses parents en situation de rupture (hébergé)
 - ✓ 11 pertes de contact (5 hébergés, 2 parents, 3 SDF, 1 logt autonome)
- Situation en cours (au 31/08/2025) :
 - ✓ 11 situations (9 hébergés, 1 SDF, 1 lgt autonome)

Les jeunes ayant eu un parcours à l'ASE sont presque systématiquement en situation de logement précaire.

On constate en fin d'accompagnement que la situation reste fragile car l'ensemble des démarches permettant d'accéder au logement sont longues et complexes.

Peu d'institutions sollicitent le CLLAJ pour préparer des solutions de sortie (autonomie...) : Le CLLAJ continue en 2024/2025 les rencontres avec les partenaires afin de présenter les solutions et les outils pour les jeunes sortant de l'ASE.

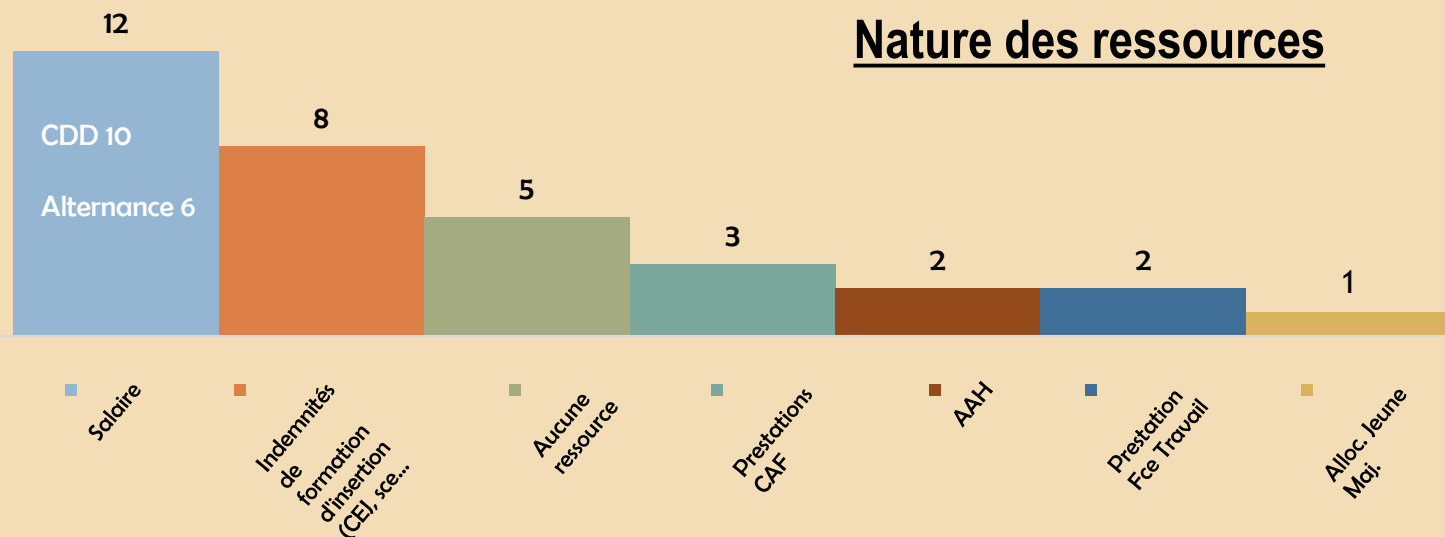


6 – ZOOM PUBLIC ASE (SUITE)

(D'après le bilan de la convention allant de septembre 2024 à août 2025)



Nature des ressources



La moyenne des ressources mensuelles est d'approximativement de 769€, 906€ pour ceux qui perçoivent des ressources (contre 710€, 941€ pour ceux qui ont des ressources en 2024).

En comparaison aux années antérieures à 2023, les moyennes ont augmenté en raison du recours plus fréquent à l'intérim mais leur situation professionnelle, et par conséquent financière, reste très instable.

L'accompagnement mis en place

- Pour ces **33 jeunes** :
 - ✓ 42 RDV physiques ont eu lieu
 - ✓ 10 jeunes ont été orientés vers le dispositif FSL (LNI et LI)
 - ✓ 9 dossiers de demande de logement ont été constitués
 - ✓ 6 jeunes ont été orientés vers le 115
 - ✓ 4 dossiers prioritaires ont été adressés à la Préfecture
 - ✓ 3 jeunes ont été orientés vers le dispositif ASL / Logement d'abord
 - ✓ 3 jeunes ont été orientés vers les partenaires de l'hébergement

Les jeunes pouvant accéder au logement autonome ont été systématiquement orientés vers le dispositif ASL jeunes ASE pour sécuriser la situation par un accompagnement.

L'accompagnement proposé par le CLLAJ pour ce public est renforcé : plusieurs rendez-vous sont nécessaires pour effectuer les démarches et avancer dans le projet. Cela permet de préparer le jeune, tant sur le volet éducatif qu'administratif, à l'accès au logement et à la sécurisation dans celui-ci.

La situation d'urgence de certains jeunes amène à solliciter les dispositifs prioritaires et d'hébergement.



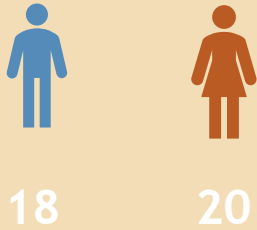
7 – ZOOM PUBLIC QPV



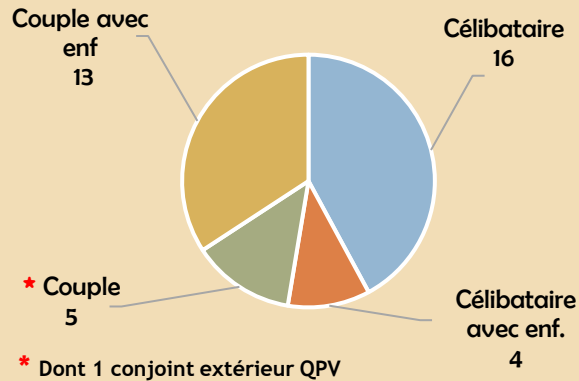
Données 2025 : 38 jeunes accompagnés / 47 jeunes informés lors des fêtes de quartier / 25 jeunes informés en travail de rue

Données statistiques des 38 jeunes (25 situations) accompagnés issus des QPV :

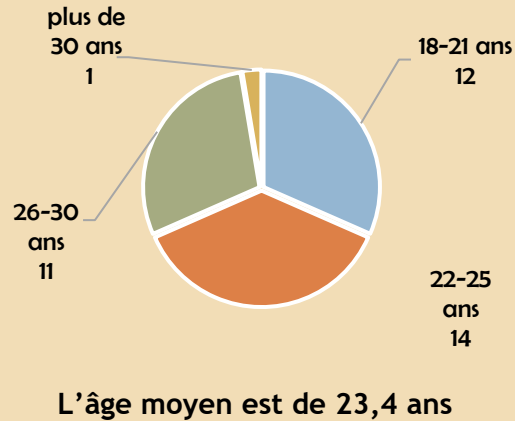
S'identifie comme



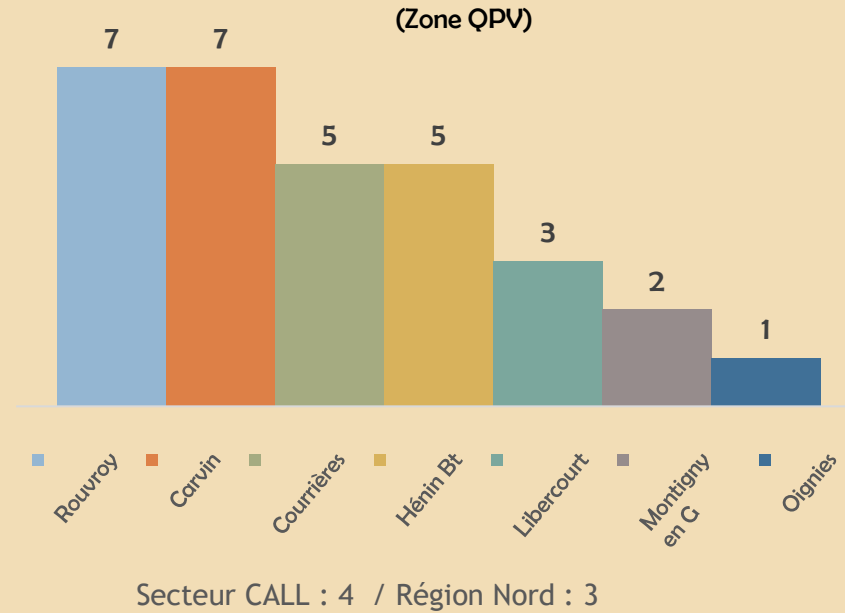
Composition familiale



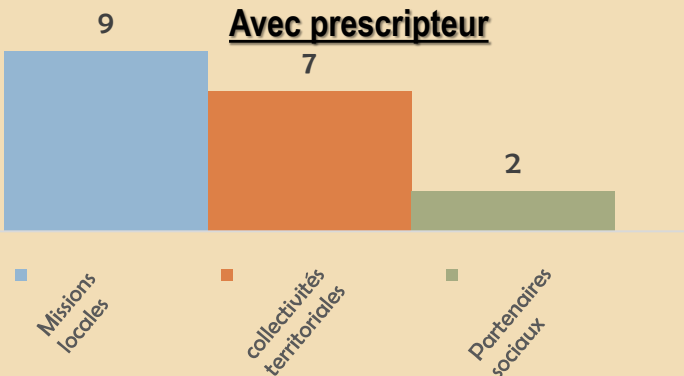
Age



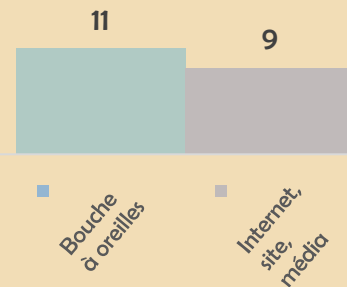
Origine géographique



Structure à l'origine de la demande



Sans prescripteur



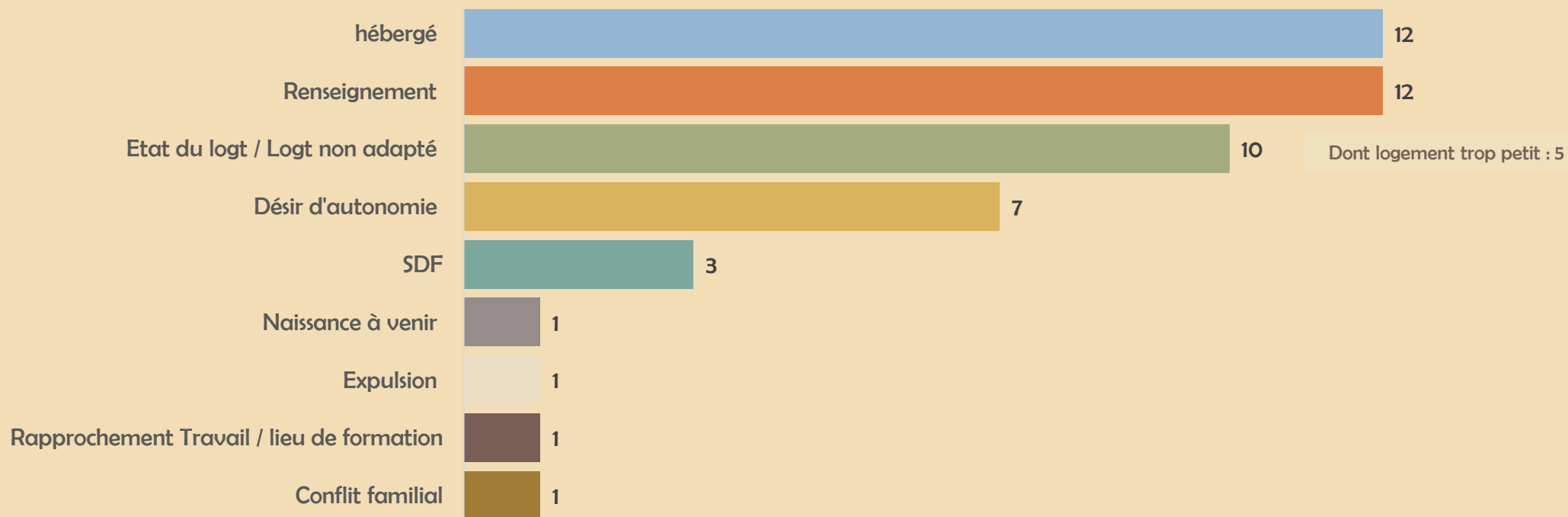
Les orientations viennent essentiellement de la Mission Locale.
Le public est majoritairement originaire des villes où le CLLAJ y assure des permanences.



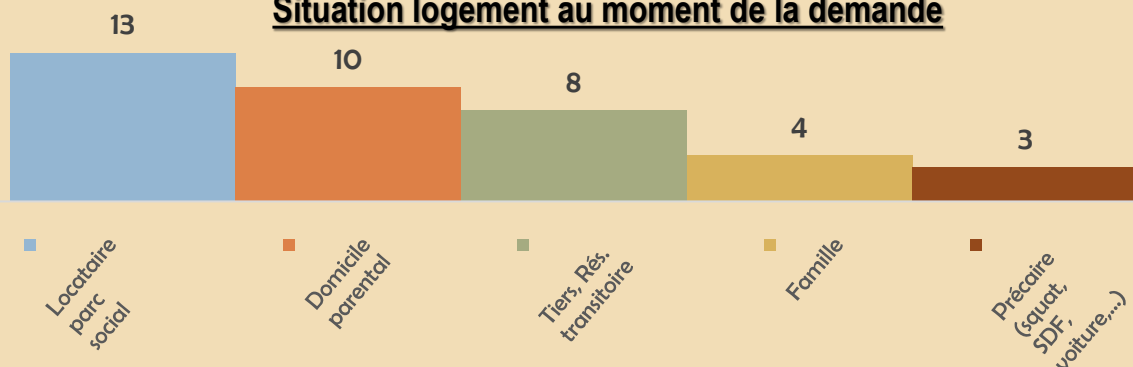
7 – ZOOM PUBLIC QPV (SUITE)



Motif de la demande (Plusieurs motifs possibles)



Situation logement au moment de la demande



Le public originaire des QPV sollicite le CLLAJ soit pour l'accès au logement dans le cadre d'une prise d'autonomie, souvent en lien avec un conflit familial.

Il y a une hausse des situations déjà locataires qui viennent au CLLAJ pour changer de logement.

15 jeunes sur 38 sont en situation d'hébergement précaire.



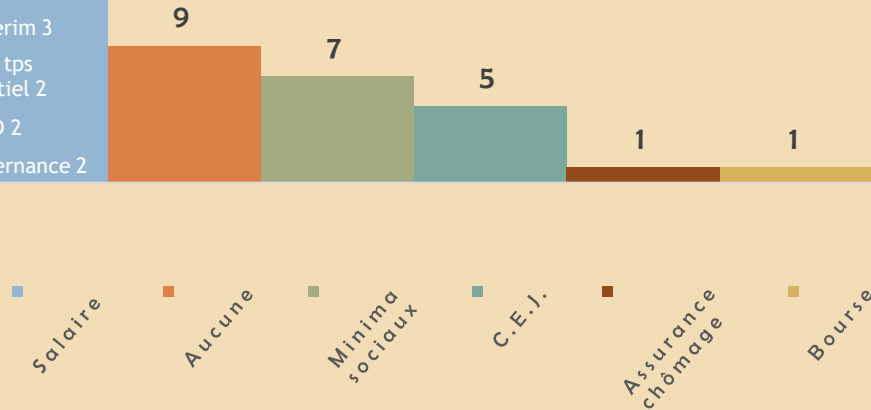
7 – ZOOM PUBLIC QPV (SUITE)



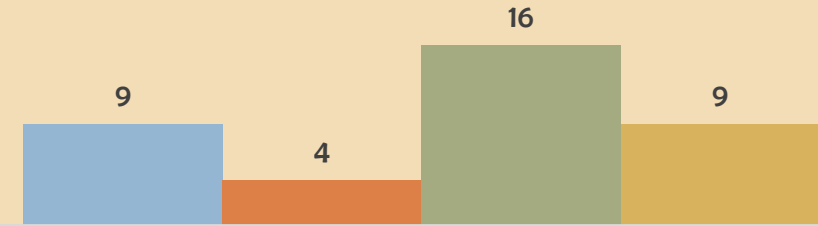
15

Nature des ressources

CDI Tps plein 6
Intérim 3
CDI tps partiel 2
CDD 2
Alternance 2

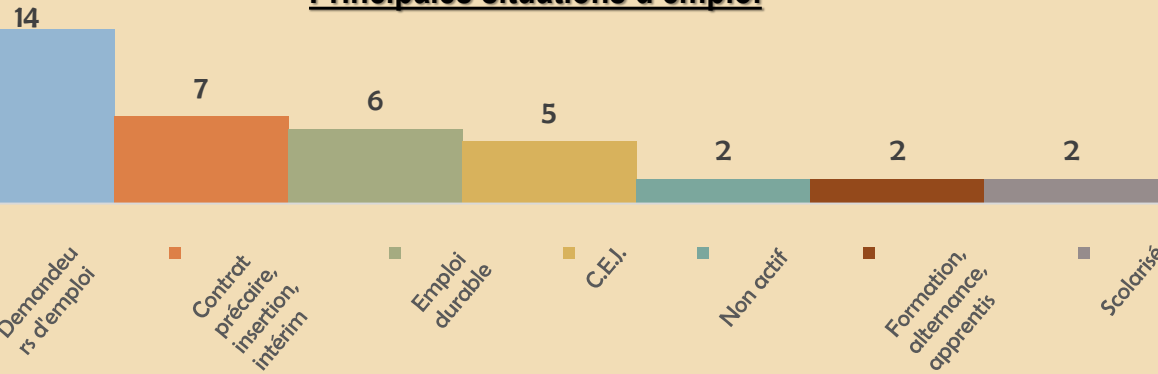


Montant des ressources



- Sans ressources
- Inférieur au RSA individuel (< 534 €)
- Entre le RSA et seuil de pauvreté (534 à 1216 €)
- Entre le seuil de pauvreté et 1 SMIC (1216 à 1425 €)

Principales situations d'emploi



La moyenne des ressources est de 750 € (982 € pour ceux qui ont des ressources)
Ces moyennes sont plus faibles que sur l'ensemble du CLLAJ (867€/1 018€) accentuant la fragilité de ces situations.

Les écarts se creusent entre ceux qui ne travaillent pas et ont de faibles ressources et ceux qui travaillent, plus nombreux en 2025, ayant une situation plus stable.



8 – ZOOM PUBLIC MISSION LOCALE



82 jeunes suivis par la Mission Locale Hénin-Carvin (121 en 2024) :

S'identifie comme

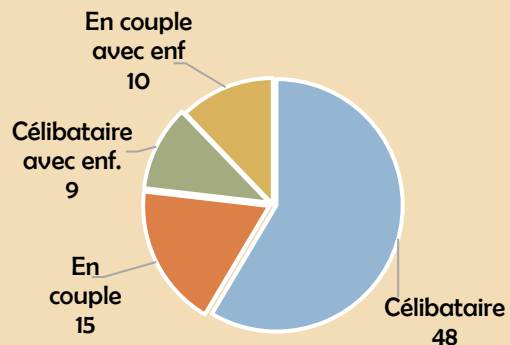


26

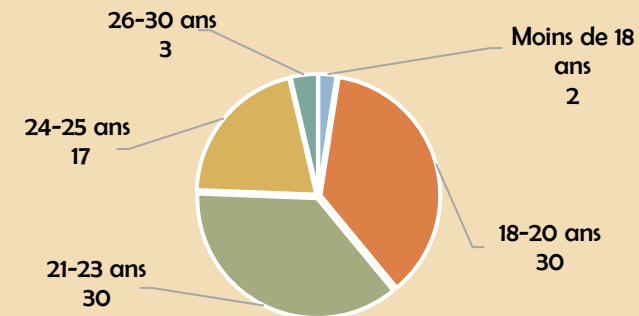


56

Composition familiale



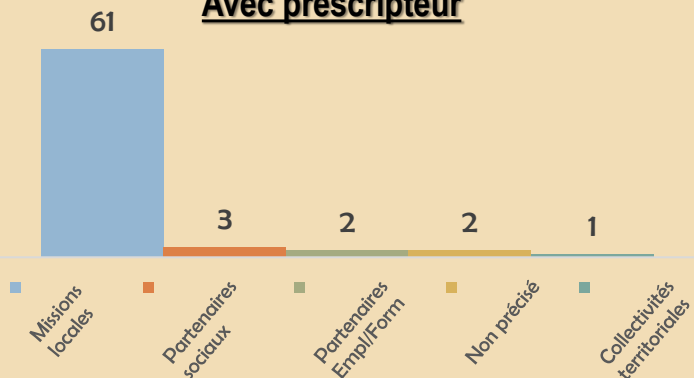
Age moyen



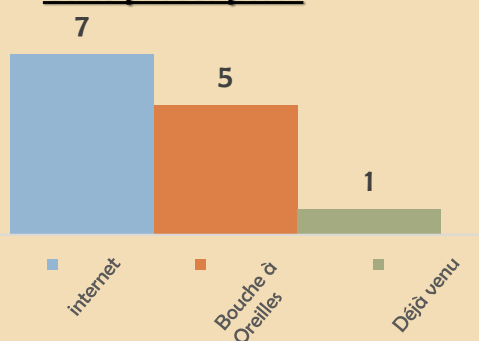
L'âge moyen est de 21,4 ans

Structure à l'origine de la demande

Avec prescripteur

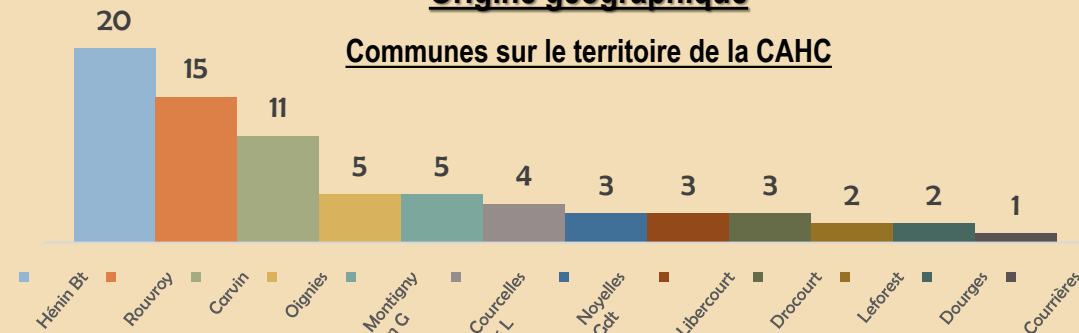


Sans prescripteur



Origine géographique

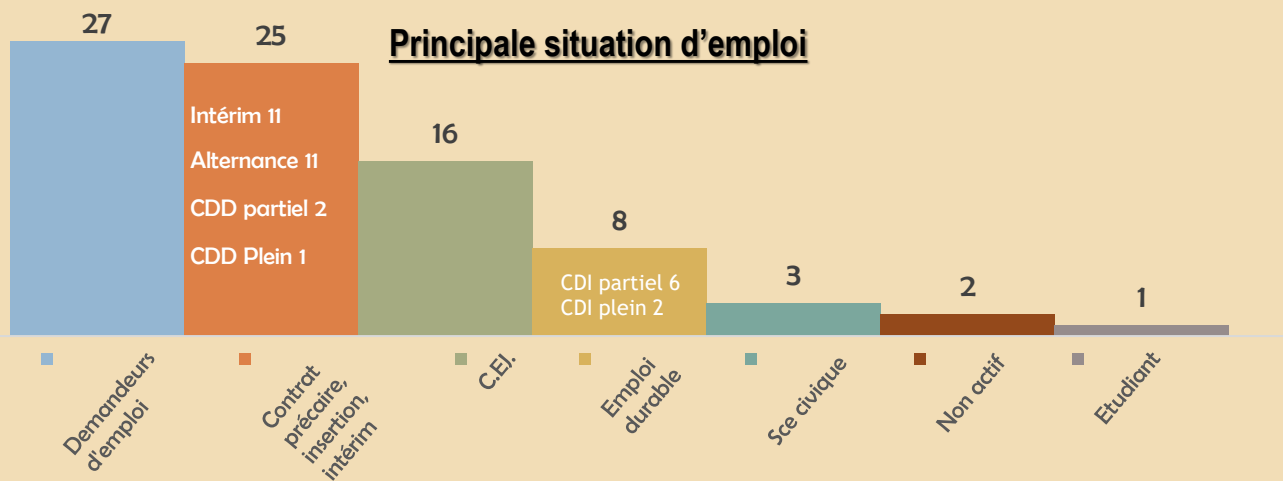
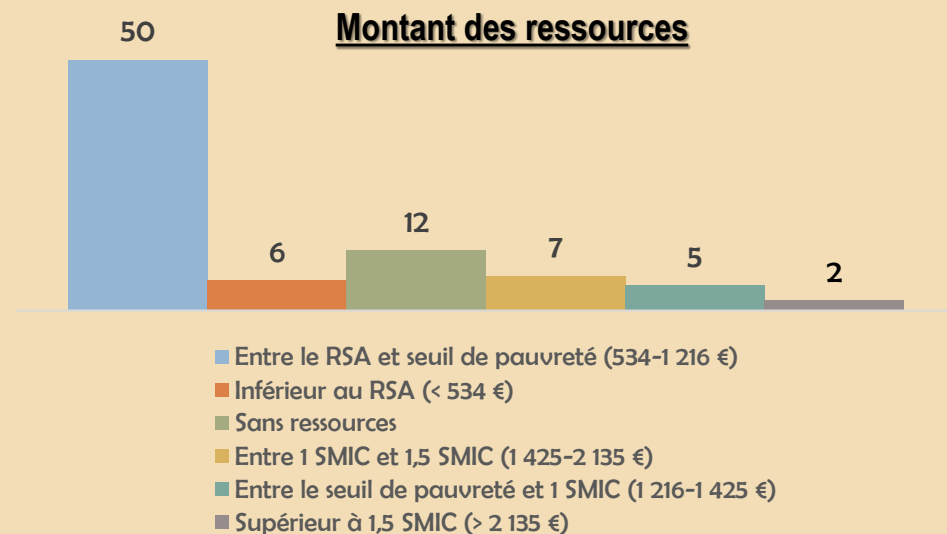
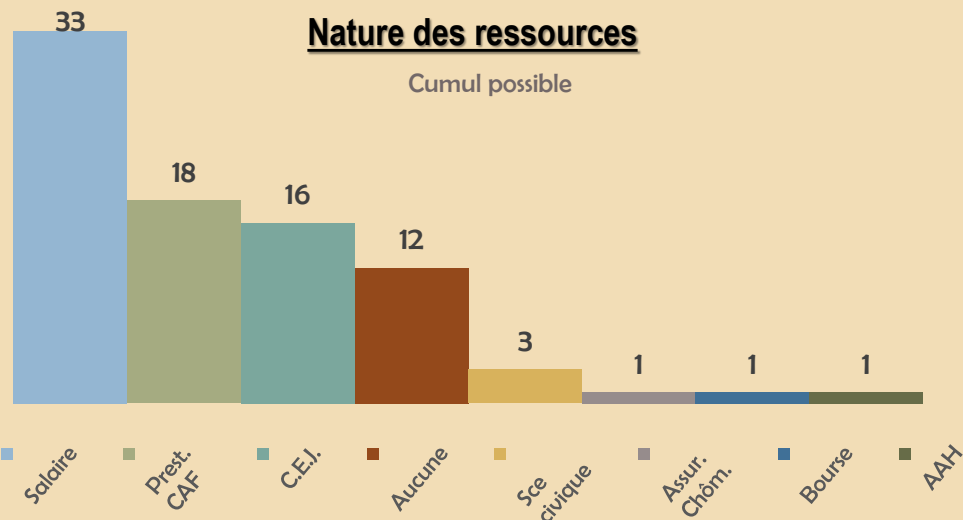
Communes sur le territoire de la CAHC



8 jeunes inscrits à la Mission Locale non originaires de la CAHC



8 – ZOOM PUBLIC MISSION LOCALE (SUITE)



La moyenne des ressources est de 778 €
(911 € pour ceux qui ont des ressources)

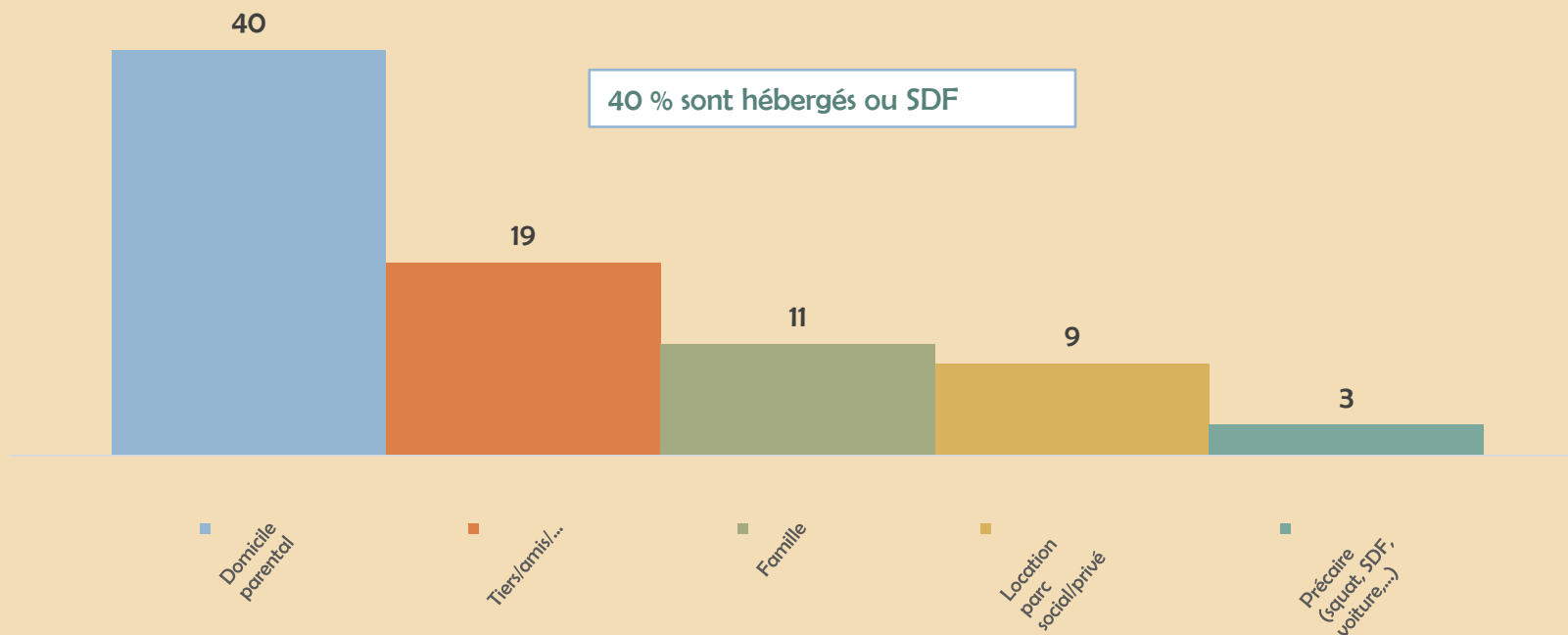
Les jeunes de la Mission Locale n'ont pas de situation professionnelle stable. Cette précarité professionnelle et financière freine leur accès au logement. Il y a peu de personnes sans ressources car davantage de jeunes bénéficient de l'allocation CEJ ou d'un contrat.



8 – ZOOM PUBLIC MISSION LOCALE (SUITE)



Situation logement au moment de la demande



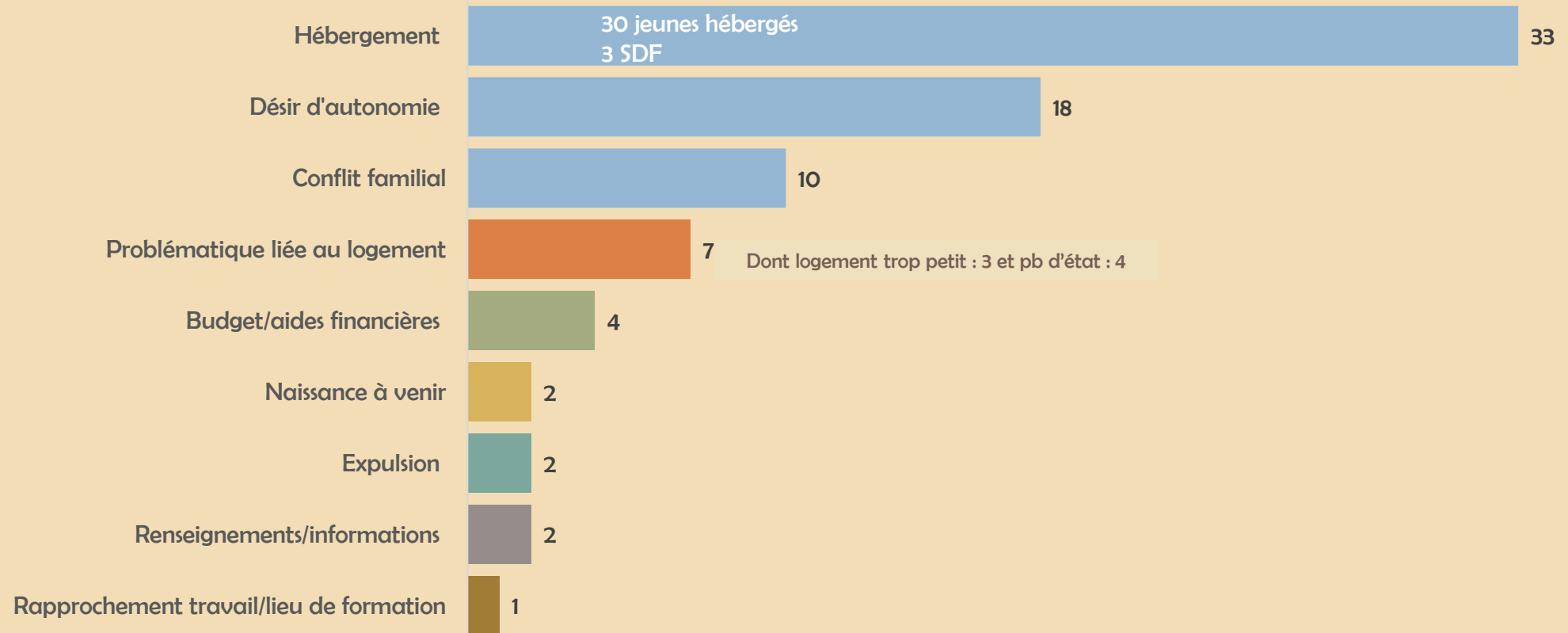
La majorité des jeunes accueillis vivent au domicile parental et cherchent à prendre leur autonomie.
Comme sur la globalité des personnes reçues, 40% (33 personnes) se trouve en situation instable par rapport au logement et sollicite l'aide du CLLAJ.
Il y a moins de jeunes SDF (3 contre 16 en 2024)



8 – ZOOM PUBLIC MISSION LOCALE (SUITE)



Problématiques rencontrées (plusieurs motifs possibles)



La majorité sont chez leurs parents.

La situation instable de 40% des jeunes les amènent vers le CLLAJ afin de trouver une solution.



9 – ZOOM ACTIVITÉ ACTION LOGEMENT



La convention cadre négociée par l'UNCLLAJ permet le financement du CLLAJ en 2025:

Il finance, en direction des jeunes de 16 à 30 ans, salariés du secteur privé non-agricole :

- L'Accueil, l'Information et l'Orientation
- Les dossiers LOCAPASS® constitués
- L'ouverture du compte AL'IN® avec complétude du dossier
- L'accès au logement hors parc réservé Action Logement

Peu de situations accueillies au CLLAJ répondent aux critères LOCAPASS®, les aides du Département sont alors sollicitées.

Bien qu'informés de la possibilité et des avantages de faire la demande via AL'IN®, les jeunes privilégient d'effectuer leur demande de logement directement auprès des bailleurs via le SNE.

Le CLLAJ informe également au sujet de la garantie VISALE® ouverte à tous les jeunes (qui n'est plus financée).

En 2025, le CLLAJ a effectué 91 AIO et 24 accès logement, soit un financement sollicité de 4 945 € (*à confirmer*).

ActionLogement 



10 – ANALYSE GLOBALE



- ✓ Une année 2025 globalement similaire à 2024 concernant les statistiques des personnes rencontrées.
- ✓ Un écart qui se creuse entre les personnes sans ressources où la situation financière est précaire et les personnes ayant des ressources. Mais la situation professionnelle de tous reste fragile ne permettant pas l'accès au logement autonome.
- ✓ Davantage de jeunes en difficultés financières et l'apparition de situations en voie d'expulsion.
- ✓ Une part importante et en hausse (46%) de jeunes en situation de logement fragile (hébergement). Souvent les interpellations sont trop tardives, créant de l'urgence pour laquelle le CLLAJ n'a pas de réponse rapide.
- ✓ Une temporalité qui s'allonge: délai d'attribution des logements et délai pour le recueil / la mise à jour des documents administratifs. Un accompagnement est souvent nécessaire pour ces démarches mais face à la complexité des démarches beaucoup de jeunes baissent les bras.
- ✓ Ces constats sont renforcés auprès des publics les plus fragilisés (ASE). Un accompagnement renforcé est nécessaire en amont afin de préparer l'accès au logement et de sécuriser le parcours.
- ✓ Une hausse du public QPV déjà locataire cherchant un autre logement.



10 – ANALYSE GLOBALE (SUITE)



- ✓ Un travail partenarial primordial avec les bailleurs, les organismes d'insertion professionnelle, de l'hébergement.
- ✓ Le développement du dispositif de prise de RDV via « Projet'Toit »
- ✓ Dématérialisation progressive des pratiques. Équipement de tablette numérique
- ✓ Augmentation des RDV non honorés engendrant des délais d'accueil plus long sur certaines périodes
- ✓ Une mobilisation conséquente du CLLAJ vers les quartiers QPV et pour se faire connaître auprès des partenaires
- ✓ Une implication auprès des partenaires et vers les jeunes pour faire connaître les missions du CLLAJ



11 – PERSPECTIVES 2026



- Renforcer le recueil et l'analyse des données concernant les rendez-vous et les actes réalisés (SILOJ / Projet'toit)
- Entamer une réflexion sur les modalités d'intervention en QPV
- Réfléchir à une démarche d'enquête sur le devenir des personnes accueillies au CLLAJ
- Renforcement des liens avec le SIAO :
 - Formation au logiciel Si-SIAO : Recueil et échange d'informations
 - Orientation directe vers de l'hébergement, en lien avec le SIAO de Lens
- Signaler davantage les logements le nécessitant sur la plateforme « Signal Logement »
- Réfléchir à une « animation phare ». Adapter les outils ludiques d'intervention
- Poursuivre la démarche de dématérialisation des pratiques
- Continuer et développer les interventions auprès des professionnels / institutions
- Maintenir l'implication du CLLAJ dans les différents réseaux, notamment au niveau de l'URCLLAJ



11 – PERSPECTIVES 2026 (SUITE)



CLLAJ ASE – Jeunes en grande précarité / Renfort CLLAJ :

- Souhait de pérenniser l'expérimentation afin de :
 - Préparer au mieux les jeunes en amont de l'accès au logement
 - Consolider le 0,5 ETP et ainsi travailler sur la durabilité

- Accentuer la complémentarité avec les opérateurs ASL Jeunes et les partenaires afin de faciliter le relais dans l'accompagnement des situations

- Poursuivre les rencontres des publics ASE et des professionnels à travers des ateliers (préparation à la sortie de l'ASE, au relogement,...), les informer sur les outils utiles à la sortie de l'ASE

- Répondre au nouvel appel à projet (Fin convention 31/08/2026).
Début de l'appel à projet: 01/04/2026

